

Conseil municipal du 20 mai 2021 à 20h00

Lieu : Salle des fêtes de Najac

Elu-e-s présent-e-s : Gilbert Blanc, Alain Andrieu, Isabelle Barres, Pierre-Jean Bartheye, Natacha Clouzet, Suzanne Déléris, Fabrice Guibal, Virginie Le Floch, Rémi Mazières, Laurence Milliat, Charles Poux, Claude Rabayrol, Jean-Régis Souvignet

Excusé-e-s avec pouvoir : Mathieu Laroussinie (pour Rémi Mazières)

CR rédigé par : Isabelle Barrès

L'ordre du jour et le vote portent sur les points suivants :

- **Cimetière/funéraire** : Reprise de 15 concessions aux cimetières de Najac Le Planol. Il est décidé d'accepter le devis de l'entreprise de marbrerie Frayssinet, seule à avoir répondu à la consultation de la commune, pour un montant de 26475,00 €/HT.
14 votes pour.
- **Parc immobilier communal** : Création, afin de pouvoir attribuer de manière flexibles des logements à titre temporaire, d'une tarification unique comprenant toutes charges (eau, électricité, assainissement). Le conseil municipal décide, pour les studios de la loge d'un forfait toutes charges comprises de 280,00 €, et limite les baux temporaires à 3 mois. Il autorise également M. le Maire (ou la commission d'attribution des logements) à attribuer ces logements toute l'année sous la forme locative dont il estimera la nécessité d'avoir recours (bail temporaire ou bail classique).
14 votes pour.
- **Culture/Patrimoine** : Modification régie « maison du gouverneur » pour encaissement de produits pour le compte d'un tiers. La régie « maison du gouverneur » assurera pour chaque service conventionné avec un tiers, le suivi et l'enregistrement, l'encaissement des recettes et le paiement à un tiers. Le montant du service sera défini dans la convention et ne pourra être inférieur à 10 % du montant total des ventes réalisées.
14 vote pour.
- **Ressources humaines** : Créations de postes saisonniers piscine et entretien village. Pour faire face a un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité comme :
 - la surveillance des bassins de la piscine municipale, accueil, et entretien,
 - entretien du village et des locaux communaux,
 - surveillance du bon fonctionnement de la station d'épuration.

Le conseil décide la création de 12 emplois d'agents contractuels à temps complet et non complet :

- 2 Maîtres nageurs sauveteurs (MNS)
- 1 Surveillant baignade (BNSSA)
- 2 agents d'accueil caisse et entretien piscine
- 2 agents d'accueil buvette et entretien piscine
- 2 agents d'entretien du village et plage piscine
- 1 agent d'entretien et désinfection des locaux à la piscine
- 1 assistant à l'entretien de la station d'épuration et de la piscine
- 1 agent pour l'entretien de la voirie et des espaces verts

14 votes

- **Informations :**
- installation du conseil municipal des jeunes, avec 11 participants de 10 à 17 ans.
- 8 collecteurs (en carton recyclé) de masques usagés sont installés dans le hall de la mairie, à la bibliothèque, école, garage de la mairie...